



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1285**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Equipement public - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne, de divers terrains nus situés rues du Canada et du Roulet, rues Florian, Descartes, Jean Jaurès, Raspail, Edouard Vaillant, cours Tolstoi et promenade de la Gare

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1285**

| | |
|---------------|--|
| commune (s) : | Villeurbanne |
| objet : | Equipement public - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne, de divers terrains nus situés rues du Canada et du Roulet, rues Florian, Descartes, Jean Jaurès, Raspail, Edouard Vaillant, cours Tolstoi et promenade de la Gare |
| service : | Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier |

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'extension de la chaufferie bois de la Métropole de Lyon, située 17 et 19, avenue Albert Einstein à Villeurbanne, la Ville de Villeurbanne a accepté le principe de la vente au profit de la Métropole d'un foncier communal cadastré AI 91 et AI 92, d'une superficie totale de 878 mètres carrés, bien cédé libre de toute location ou occupation, situé 13, rue du Canada à Villeurbanne, nécessaire à l'extension de cette chaufferie.

Il a été convenu par les 2 collectivités de régulariser la situation foncière de ce tènement communal situé rue du Canada, sous forme d'un échange foncier avec d'autres terrains leur appartenant et concernés par des opérations de voirie, permettant de régulariser leur situation foncière.

Aux termes du projet de convention d'échange, la Ville céderait donc à la Métropole, les biens dont la désignation suit :

| Désignation | Référence cadastrale | Superficie (en mètres carrés) | Valeur (en €) |
|----------------------|--------------------------|-------------------------------|----------------|
| rue du Canada | AI 91 - AI 92 | 878 | 140 500 |
| cours Tolstoï | CN 18b | 256 | 31 744 |
| rue Florian | CN18c | 116 | 14 384 |
| rue Descartes | BE 254p – BE 256 | 287 | 21 525 |
| rue Jean Jaurès | CN 289 - CN 293 - CN 294 | 233 | 17 475 |
| rue du Roulet | AP 79p | 161 | 12 075 |
| rue Raspail | BC 246p | 145 | 10 875 |
| promenade de la Gare | CK 162p | 82 | 6 150 |
| Total | | 2 158 | 254 728 |

En contre partie, la Métropole cèderait par voie d'échange à la Ville de Villeurbanne les biens dont la désignation suit, déjà aménagés en espace public pour régulariser leur situation foncière :

| Désignation | Références cadastrales | Superficie (en mètres carrés) | Valeur (en €) |
|----------------------|------------------------|-------------------------------|----------------|
| rue Edouard Vaillant | BB 348 | 558 | 245 000 |
| rue Florian | CN 235 | 131 | 16 244 |
| Total | | 689 | 261 244 |

Cet échange serait régularisé sur la base d'un échange sans soulte entre les co-contractants, avec une valeur des biens immobiliers échangés de part et d'autre arrêtee à 255 000 €, tous les frais y afférents étant supportés à parité par les co-contractants ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 29 juillet 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'échange foncier sans soulte arrêté à la valeur de 255 000 € aussi bien pour les biens cédés par la Métropole de Lyon que pour les biens cédés par la Ville de Villeurbanne, comprenant diverses parcelles, biens cédés libres de toute occupation ou location, situés rues du Canada et du Roulet, rues Florian, Descartes, Jean Jaurès, Raspail, Edouard Vaillant, cours Tolstoï et promenade de la Gare à Villeurbanne, en vue de l'extension de la chaufferie bois de la Métropole et pour permettre des régularisations foncières.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange foncier.

3° - Cet échange ferait l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 255 000 € en dépenses : compte 2111 - fonction 515 - opération n° 0P07O4496,

- pour la partie cédée, évaluée à 255 000 € en recettes : compte 775 - fonction 844 et 515 - opérations n° 0P09O1630 et n° 0P07O4496,

- la valeur historique, pour la partie cédée, évaluée à 122 100,07€ en dépenses : compte 675 - fonction 01 et en recettes : comptes 2112 et 2111 - fonction 01 - opérations n° 0P09O1630 et n° 0P07O4496.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4496, le 21 mars 2016 pour la somme de 10 000 000 € en dépenses.

5° - Le montant total à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2111 - fonction 515, pour un montant de 2 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.